

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal dans l'ordre du tableau des conseillers municipaux pour noter les présents, les excusés et ceux qui ont reçu une délégation de vote. 16 conseillers sont présents.

L'an deux mil dix-neuf, le 04 avril à 18h45, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 28 mars 2019 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de MASNIERES, sous la présidence de Monsieur Francis NOBLECOURT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23 - Nombre de membres présents : 16.

Etaient présents : Francis NOBLECOURT - Annie ALEXANDRE - Christelle COUTANT - Jacky ALEXANDRE - Christelle REMY - Marguerite CHAMBRIER - Alain DELATTRE - Brigitte DOIGNEAUX - Marie-Christine SORRIAUX - Grégory BOULANGER - Nicolas LERMOYER - Jean-Claude DESSAUVAGES - Delphine FAUQUEUX - Florence MASCLET - Yvon DEUDON - Sandrine BRUYERE.

Absents excusés : Pascal GUITTON qui donne procuration à Yvon DEUDON - Jean-Michel VISSE qui donne procuration à Annie ALEXANDRE - Mickaël COTTRET qui donne procuration à Jacky ALEXANDRE - Grégory COPIN - Jennifer JORISSE qui donne procuration à Jean-Claude DESSAUVAGES - Marie-Thérèse HUET qui donne procuration à Francis NOBLECOURT.

Absent : Christophe CAPON

Madame Annie ALEXANDRE a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte et le procès-verbal de la séance du 05 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

#### **DELIBERATION N°11/2019**

#### **BUDGET COMMUNAL 2019 /**

#### **VOTE DES TAUX DES TAXES D'HABITATION ET FONCIERE (bâti et non bâti)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire ayant exposé,

Après analyse du Budget Primitif 2019, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière Bâti et de la Taxe Foncière Non Bâti 2019 ainsi :

Taxes	Taux d'imposition 2018 (pour mémoire)	Taux d'imposition 2019
D'habitation	8.42 %	8.42 %
Foncière bâti	9.20 %	9.20 %
Foncière (non bâti)	55.76 %	55.76 %

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(16 présents + 5 procurations soit un nombre de votants : 21)

21 pour - 0 contre - 0 abstention

**ADOPTE**

**DELIBERATION N°12/2019****PARTICIPATIONS FINANCIERES ET SUBVENTIONS 2019**

Je vous propose d'accepter les participations financières et les subventions exposées ci-dessous et de m'autoriser à signer tous documents relatifs à cette délibération :

**PARTICIPATIONS FINANCIERES DIVERSES 2019**

Nom de l'organisme	POUR MEMOIRE B.P. 2018	VOTE B.P. 2019
ECOLE GASTON BRICOUT DE WALINCOURT-SELVIGNY	683.00 €	0.00 €
RELAIS AUTONOMIE - CLIC CAMBRESIS-OUEST	535.40 €	546.40 €
ASS. LES SCENES DU HAUT ESCAUT	1 086.80 €	1 092.80 €
AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU NORD (ex ATD)	570.57 €	567.84 €
ADMR DE RUMILLY EN CAMBRESIS	3 465.00 €	3 700.00 €
SIVU LES MURS MITOYENS	7 927.58 €	8 000.00 €

<b>TOTAL :</b>	<b>14 268.35 €</b>	<b>13 907.04 €</b>
----------------	--------------------	--------------------

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET 2019**

(article L.2311-7 du C.G.C.T.)

Nom de l'organisme	POUR MEMOIRE B.P. 2018	VOTE B.P. 2019
AMICALE ANCIENS SAPEURS POMPIERS DE MASNIERES	778.00 €	778.00 €
C.C.A.S DE MASNIERES	0 €	5 000.00 €
AMICALE LAIQUE DE MASNIERES	3 500.00 €	3 500.00 €
AMICALE LAIQUE DE MASNIERES <i>subvention exceptionnelle section judo pour le championnat de Ceyrat</i>	450.00 €	200.00 €
ASSOCIATION SECOURISTE MASNIEROIS	448.00 €	448.00 €
ASSOC. NOUVEAU PLANNING FAMILIAL	80.00 €	80.00 €
ASSOC.SPORTIVE DE MASNIERES	14 000.00 €	14 000.00 €
BASKET CLUB MASNIEROIS	1 655.00 €	1 655.00 €
BASKET CLUB MASNIEROIS subvention exceptionnelle	0.00 €	400.00 €
COMITE DES FETES DE MASNIERES	10 630.00 €	10 630.00 €
COMITE DES LOISIRS DU PERSONNEL COMMUNAL	7 180.00 €	7 180.00 €
COMITE PARENTS ELEVES COLLEGE J. PREVERT	243.00 €	243.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	1 885.00 €	1 885.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE HOST/CURIE	3 017.00 €	3 017.00 €
COMITE USEP CAMBRAI SUD	350.00 €	350.00 €
F.N.A.C.A./MASNIERES	380.00 €	380.00 €
SOCIETE DE PECHE LA NOQUETTE MASNIERES	1 160.00 €	1 160.00 €
LES AINES DE MASNIERES	2 018.00 €	2 018.00 €
LES AMIS DE LA PALETTE	335.00 €	335.00 €
LES AMIS DES ECOLES	472.00 €	472.00 €
LES PAPILLONS BLANCS AFDPED LES ARQUETS	35.00 €	35.00 €

LES RESTAURANTS DU CŒUR	155.00 €	155.00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION NORD	103.00 €	103.00 €
UNION LOCALE CFDT DU CAMBRESIS	154.00 €	154.00 €
UNION LOCALE CGT DE CAMBRAI ET ENVIRONS	154.00 €	154.00 €
UNION SPORTIVE DES VETERANS	237.00 €	237.00 €
CLUB DES CELIBATAIRES DE MASNIERES	585.00 €	585.00 €
SCRAP A MA MASNIERES	335.00 €	335.00 €
SYNDICAT D'INITIATIVE L'ART ET LA MASNIERES	4 000.00 €	4 000.00 €
A.C.T.I.O.N. (chantier insertion)	18 000.00 €	18 000.00 €
ASSOCIATION TOUR DE France A CAMBRAI	750.00 €	750.00 €

<b>TOTAL :</b>	<b>73 089.00 €</b>	<b>78 239.00 €</b>
----------------	--------------------	--------------------

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(16 présents + 5 procurations soit un nombre de votants : 21)

21 pour - 0 contre - 0 abstention

**ADOpte**

**DELIBERATION N°13/2019**

**VOTE DU BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Francis NOBLECOURT, Maire,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2019 qui peut se résumer ainsi :

BP 2019	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 475 000.00 €	3 475 000.00 €
Section d'investissement	5 320 080.00 €	5 320 080.00 €

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(16 présents + 5 procurations soit un nombre de votants : 21)

21 pour - 0 contre - 0 abstention

**ADOpte**

**DELIBERATION N°14/2019**

**DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE BAZUEL  
AU SEIN DU SIVU « LES MURS MITOYENS »**

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur la demande d'adhésion de la commune de Bazuel au sein du SIVU « LES MURS MITOYENS » auquel adhère la commune de Masnières.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(16 présents + 5 procurations soit un nombre de votants : 21)

21 pour - 0 contre - 0 abstention

**ADOpte**

## DELIBERATION N°15/2019

### APPROBATION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN-SIAN

Je vous invite à délibérer sur la modification statutaire ayant pour objet le regroupement des compétences « production d'eau potable » et « distribution d'eau potable » dont est doté le Syndicat SIDEN-SIAN en une seule compétence « eau potable ». Cette modification prenant effet à compter du prochain scrutin municipal.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(16 présents + 5 procurations soit un nombre de votants : 21)

21 pour - 0 contre - 0 abstention

**ADOpte**

## DELIBERATION N°16/2019

### MOTION DE SOUTIEN A L'AIDE ALIMENTAIRE EUROPEENNE

*Rappelant que 113 millions d'Européens (soit près d'1 Européen sur 4) connaissent la pauvreté et que 34 millions d'entre eux vivent dans une situation de pauvreté matérielle sévère.*

*Rappelant la situation dramatique des 9 millions de personnes en France vivant sous le seuil de pauvreté parmi lesquelles se trouvent 3 millions d'enfants.*

*Rappelant que sans soutien alimentaire européen, issu depuis 2014 du fonds européen d'aide aux plus démunies (FEAD), 15 millions d'européens et 5.5 millions de français connaîtraient aujourd'hui la faim.*

*Rappelant que le soutien alimentaire européen apporte jusqu'à 40 % des denrées mises à disposition chaque année des personnes soutenues par le secours populaire français et les 3 autres associations d'aide alimentaire en France : la croix rouge française, la banque alimentaire et les Restos du cœur.*

*Considérant qu'à partir de 2021, cette aide alimentaire sera intégrée à un nouveau fonds social, le FSE+, destiné à être le moyen principal de l'Union européenne pour lutter contre la pauvreté en Europe.*

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,**

Témoigne que l'aide alimentaire apporte une aide vitale dans le cadre d'un accueil inconditionnel à toutes les personnes connaissant une situation de pauvreté ou de précarité.

Témoigne qu'au-delà de la mise à disposition de denrées alimentaires, l'aide alimentaire est un socle incontournable à partir duquel peuvent se développer d'autres mesures d'accompagnement nécessaires pour les personnes en situation de pauvreté : conseil budgétaire, aide à la recherche d'un emploi, accès à la culture et aux loisirs, accès aux droits, accès aux vacances, accès à la pratique sportive...

Témoigne de l'importance de l'engagement des bénévoles partout en France au sein de ces associations comme témoignage concret d'une solidarité populaire incontournable.

Témoigne de l'apport majeur de ces bénévoles et de ces associations de solidarité pour soutenir les personnes dans les territoires les plus isolés.

Témoigne de la pertinence de la contribution des associations d'aide alimentaire et des actions de collecte qu'elles conduisent pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Alerte sur l'urgence de la situation de faim et de pauvreté pour des millions d'enfants, de familles, de personnes âgées, de jeunes en France et en Europe.

Regrette le fait que l'aide alimentaire européenne qui peut répondre aux besoins de ces millions de personnes ne représente que 3% du budget total des Fonds sociaux européens.

Ainsi que le risque de division de moitié du budget de l'aide alimentaire alloué aux associations de solidarité dans le contexte actuel des décisions prises au niveau européen.

Estime que cette diminution de moitié porterait un coup très dur à l'action d'aide alimentaire dans la mesure où ces moyens ne pourraient être récompensés d'aucune autre façon.

Alerte sur la situation de faim que risque d'engendrer cette diminution en France comme en Europe.

Estime que cette diminution constituerait un message très négatif envoyé par l'Union européenne et par la France aux citoyens en général, et aux plus pauvres et précaires d'entre nous en particulier.

Demande que le budget de l'aide alimentaire européenne soit revu à la hausse par rapport aux années précédentes.

Demande au gouvernement français de faire de l'aide alimentaire une priorité dans le cadre des négociations budgétaires européennes en cours.

Appelle l'Union européenne à maintenir et à renforcer le budget de l'aide alimentaire européenne.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(16 présents + 5 procurations soit un nombre de votants : 21)

21 pour - 0 contre - 0 abstention

**ADOpte**

## INFORMATIONS DIVERSES

- Intervention de Madame Sylvie ALTERINI de ENEDIS, pour informer de l'arrivée des compteurs Linky sur la commune et réponse aux interrogations des élus.
- Point sur l'extension de l'école Hostetter : avancement des travaux.
- Extrait de l'agenda du Maire depuis le 05 mars 2019 :
  - 06/03/19 : - Réunion avec la gendarmerie au sujet de la vidéo protection.
  - 08/03/19 : - Conseil d'Administration du CCAS de Masnières (budget).
  - 12/03/19 : - Réunion de chantier pour les travaux d'extension de l'école Hostetter.
    - Commission Développement Economique de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.
  - 13/03/19 : - Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
  - 14/03/19 : - Inspection brigade gendarmerie de Marcoing.
  - 18/03/19 : - Bureau SIVOM de la Vacquerie.
    - Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.
  - 19/03/19 : - Réunion de chantier pour les travaux d'extension de l'école Hostetter. Cérémonie FNACA.
  - 20/03/19 : - Réunion ENEDIS compteur Linky. Réunion EDF Energie Nouvelle.
  - 21/03/19 : - Conseil de l'Association Foncière de Remembrement (budget).
  - 25/03/19 : - Conseil Syndical du SIVOM de la Vacquerie (budget).
  - 26/03/19 : - Réunion de chantier pour les travaux d'extension de l'école Hostetter.
    - Réunion bureau Conseil Municipal.
  - 01/04/19 : - Bureau Communauté d'Agglomération de Cambrai.
  - 02/04/19 : - Réunion de chantier pour les travaux d'extension de l'école Hostetter.
  - 04/04/19 : - Inauguration place Arnaud Beltrame à l'EPIDE. Conseil municipal

Le présent procès-verbal tiendra lieu de compte-rendu. Il sera affiché à la porte de la mairie et consigné dans le registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Masnières, le 09/04/2019.

Le Secrétaire de séance



Annie ALEXANDRE

Le Maire



Francis NOBLECOURT